



RAPPORT D'ÉTUDE

Contrat Nature "Trame verte et bleue " -

Phase 1



Communauté de communes du Val d'Ille
La Métairie 35 520 Montreuil-le-Gast

Service environnement

1. Rappel du contexte : du schéma local de la trame verte et bleue aux actions

La Communauté de communes du Val d'Ille a validé en mai 2013 un schéma local de la trame verte et bleue. Ce schéma a été co-construit au sein d'un comité de pilotage local qui s'est réuni trois fois entre septembre 2012 et avril 2013. Ce comité de pilotage a réuni la plupart des acteurs qui interviennent sur les questions environnementales, sur le territoire de la Communauté de communes : associations locales de protection de l'environnement (LPO, CAC21), Chambre d'agriculture 35, Conseil général 35, Conseil régional, élu(e)s délégué(e)s à l'environnement dans chacune des dix Communes, les trois Syndicats de bassin versant, l'AUDIAR, les carriers etc.

Le schéma de la TVB du Val d'Ille comporte trois parties :

- **un diagnostic** du fonctionnement écologique, qui caractérise les espaces naturels présents sur le territoire, les cartographie et les identifie selon un degré de perméabilité écologique. Les milieux les plus perméables sont identifiés ensuite en tant que corridors écologiques ou réservoirs de biodiversité.
- **une analyse des enjeux** relatifs à la trame verte et bleue, aux obstacles à la biodiversité mais aussi aux activités et pratiques de gestion qui l'influencent, de façon positive ou négative.
- **un programme d'actions sur 5 sites** "à enjeux", considérés comme secteurs prioritaires d'actions car ils concentrent des enjeux rencontrés sur l'ensemble de la communauté de communes. Les 5 sites "à enjeux" sont identifiés sur la carte ci-dessous :

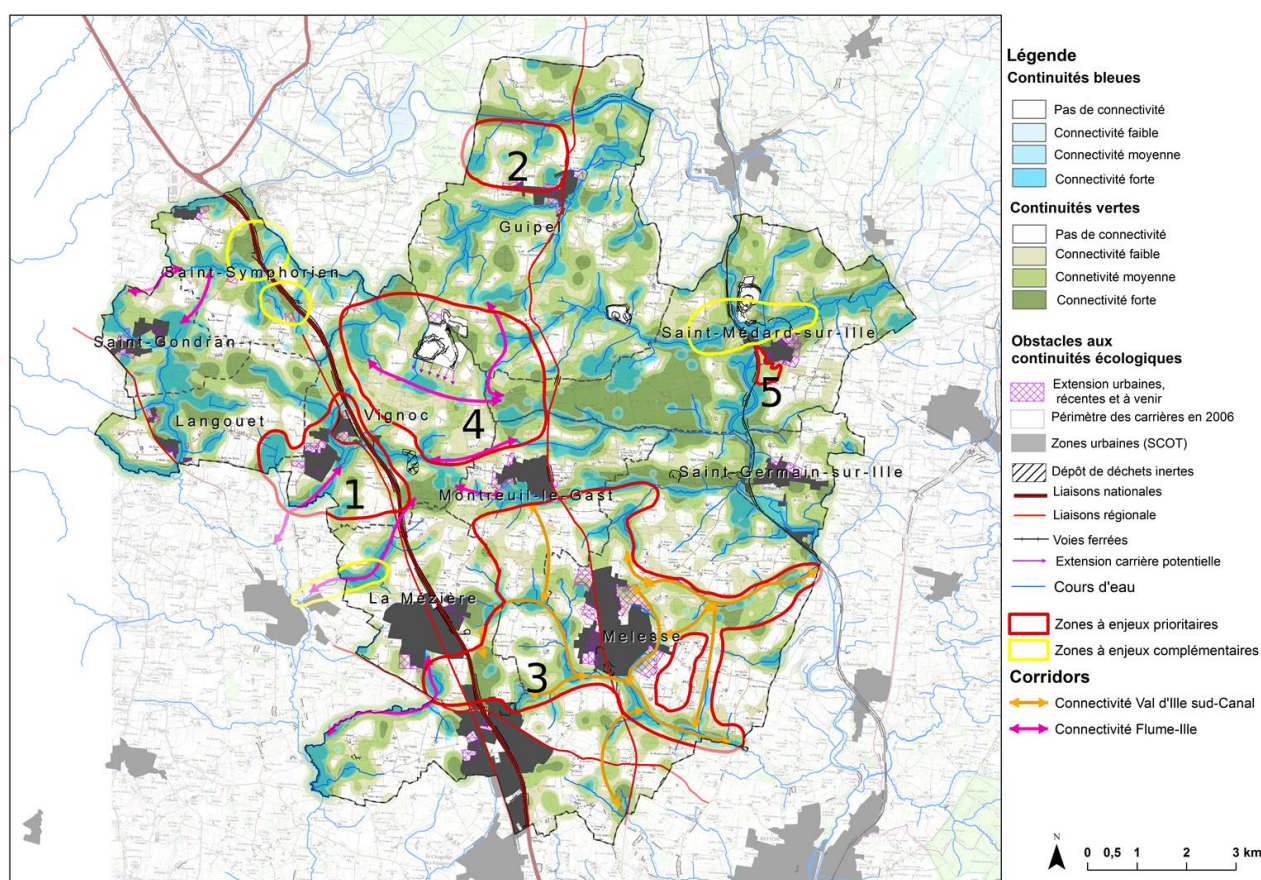


Figure 1 : carte des secteurs à enjeux "trame verte et bleue" du Val d'Ille

2. Aides financières et techniques obtenues ou en cours

2.1 Élaboration du schéma de la TVB

Lors de la phase d'élaboration du schéma de la TVB, la Communauté de communes a bénéficié de l'aide financière de la Région Bretagne, au titre des fonds régionaux d'action pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel (FRAC – GPN) et d'une aide de l'Union Européenne (FEDER).

2.2 Mise en place du schéma de la TVB (programme d'actions "trame verte et bleue" Contrat Nature)

Pour la mise en place du programme d'action qui découle du schéma de la trame verte et bleue, la Communauté de communes a sollicité de nouveau l'aide du Conseil Régional, au titre du dispositif "Contrat Nature". Cette aide s'élève à 18 750 € par phase de projet, dont 11 550 € en investissement et 7 200 € en fonctionnement.

Au-delà de l'aspect financier, il y a un enjeu particulier à travailler dans le cadre donné par le Contrat Nature :

- d'une part, l'obligation de structurer les actions sur 4 ans (durée du Contrat), de mettre en place un comité de pilotage, de réaliser des évaluations-bilans à la fin de chaque phase de travail
- d'autre part, la possibilité de bénéficier de l'expérience des Contrats Natures précédents, financés par le Conseil Régional, pour avoir des retours d'expérience sur les actions en faveur de la biodiversité dans la région.

Pour plus de facilité, il a été considéré que le Contrat Nature du Val d'Ille, bien qu'ayant une durée limitée de 4 ans, serait divisé en 4 phases d'action, dont la durée peut être inférieure ou supérieure à 12 mois.

Pour la mise en œuvre des actions de la phase 1 la Communauté de communes a bénéficié ponctuellement du support technique de l'Audiar et du service patrimoine naturel du Conseil Régional.

3. Bilan des actions de la phase 1

La première phase du Contrat Nature du Val d'Ille a démarré au mois de juillet 2013. La section fonctionnement s'est terminée en octobre 2014 et la section investissement en juin 2016.

Les principales actions qui émanent du schéma de la trame verte et bleue et qui ont été réalisées pendant la phase 1 sont détaillées ci-dessous :

- **suivi et coordination de projet** : comprend le temps passé pour la promotion du Contrat nature auprès des différents acteurs et la coordination de leurs actions. L'aspect innovant d'un Contrat Nature orienté vers la trame verte et bleue, avec plusieurs partenaires et des actions très diversifiées, nécessite un travail de concertation long.
- **les travaux de génie écologique pour la restauration des continuités écologiques** comprennent toutes les actions qui pourraient améliorer la perméabilité de la trame verte et bleue et favoriser ainsi la biodiversité. N'ayant pas une liste pré-définie des actions éligibles, le planning des travaux s'est construit au fur et à mesure, en fonction des spécificités de chaque secteur à enjeux et des partenaires potentiels.
- **les actions de sensibilisation à l'environnement** : concernent des événements "grand public" qui ont pour objet d'expliquer les travaux ou les études entrepris dans le cadre du Contrat nature.
- **les études ou les suivis scientifiques** : sont les études, les inventaires, les évaluation préalable aux travaux, qui définiront la nature de ceux-ci, leur localisation et éventuellement les caractéristiques techniques (dimensionnement des passages à faune, renaturation des berges des étangs ou des bassin tampon etc.).

Les actions du Contrat Nature du Val d'Ille repose sur 3 principes :

- mobiliser 1/3 du budget de chaque phase pour les actions de sensibilisation et connaissance et 2/3 pour les travaux de restauration de la trame verte et bleue
- concentrer un maximum d'actions dans les 5 secteurs à enjeux
- appréhender la biodiversité de façon générale dans tous les projets d'aménagement de la Communauté de communes, sous l'angle des continuités écologiques.

Les actions réalisées dans la phase 1 sont présentées ci-dessous par secteur. Les actions éligibles au Contrat Nature sont identifiées par le logo suivant :



Il est important de noter que la Communauté de communes mène des actions complémentaires aux actions éligibles au Contrat Nature afin d'apporter plus de cohérence entre les secteurs "à enjeux trame verte et bleue" et le reste du territoire. Par ailleurs, certains dispositifs déjà existants (Breizh Bocage par exemple) s'avèrent plus efficaces dans la mise en œuvre des actions de restauration des continuités écologiques, donc ils sont privilégiés au cas par cas.

Secteur 1

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Création d'un verger de 25 arbres sur la commune de Vignoc (projet Un Verger pour demain, financé par la Communauté de communes).
- Gestion extensive des prairies humides par la mise en éco-pâturage (moutons) d'une zone humide à Vignoc
- Aménagement du passage à faune sous le pont de Roncerais par l'entreprise Dervenn, suite à l'étude réalisée par le GMB en 2014 et à l'étude complémentaire réalisée par Dervenn en 2014-2015.

ACTIONS DE SENSIBILISATION EN LIEN AVEC LES TRAVAUX ET LES ETUDES DU CONTRAT NATURE

- Randonnée découverte de la flore et la faune des étangs et des techniques de gestion pour favoriser la biodiversité des étangs à Langouët.

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

-  • Inventaire faune/flore et guide de gestion des étangs et de leurs abords à Langouët (4 étangs au lieu-dit Le champ Chatellier).
-  • Etude préalable en vue de l'installation de 3 passages à faune, sur la commune de Vignoc .

Secteur 2

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Plantation de haies : 270 mètres linéaires de haie bocagère sur la Commune de Guipel (programme Breizh Bocage)
- Création de talus boisés: 241 mètres linéaires de talus sur la commune de Guipel (programme Breizh Bocage)

Secteur 3

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Création d'un verger de 10 arbres sur la commune de La Mézière (projet Un Verger pour demain, financé par la Communauté de communes).
-  • Aménagement du passage à faune sous la RD82 au niveau du ruisseau du Quincampoix par l'entreprise Dervenn suite à l'étude réalisée par le GMB en 2014 et à l'étude complémentaire réalisée par Dervenn en 2014-2015.
-  • Réalisation d'une mare dans le bassin tampon de la zone d'activité des Olivettes suite à l'étude menée par la LPO en 2015

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

-  • Etude préalable en vue de l'installation de 2 passages à faune sous la RD137 et la RD82, sur la Commune de La Mézière et Melesse respectivement.

Tous les secteurs

SUIVI ET COORDINATION DU PROJET

- La chargée de mission a été assistée dans son travail par l' élu délégué à l'environnement et par un comité de pilotage.

ACTIONS DE SENSIBILISATION EN LIEN AVEC LES TRAVAUX ET LES ETUDES DU CONTRAT NATURE

- Journée d'échange entre élus et des techniciens sur les projets de restauration de la trame verte et bleue au service des communes (co-organisée avec l'association BRUDED).

De façon générale, la coordination du projet doit se baser dans la mesure du possible sur des maîtres d'ouvrage autres que la Communauté de communes. Les compétences de la Communauté de communes étant limitées et son patrimoine foncier restreint, il ressort de la cette première phase 1 du Contrat Nature une difficulté majeure d'engager des travaux sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Une autre difficulté est de fixer la liste des travaux éligibles alors qu'une bonne partie de ceux-ci nécessitent des études préalables pour permettre à tous les acteurs de se les approprier.